



# Conseil Municipal du Jeudi 21 mai 2015

## COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille quinze, le jeudi 21 mai, à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1<sup>er</sup> Adjoint, Anne CARRO, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Yves VAUCELLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Isabelle NEDELEC, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Alain CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Thierry COLAS, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Nadine VOURC'H, 7<sup>ème</sup> Adjointe.

Mmes et MM. Ghislaine BERGOT, Henri LE SIOU, Arthur QUEMENEUR, Gilbert QUENTEL, Nadine YVEN, Valérie KOULMANN, Dominique BLANCHARD, Lionel BEGOC, Agathe ARZUR, Matthieu SEITE, Marina CARCAILLE, Anne-Sophie MORVAN, Odile LEON, Nicolas LAFORGE, Anne LAGADEC.

**Assistait également à la réunion :**

Claudie TANNEAU, Directrice générale des services.

**Absents excusés :**

Yves GOARZIN	qui a donné procuration de vote à	Nadine YVEN
Anne GUIZIOU	qui a donné procuration de vote à	Alain CUEFF
Paulette VERJOT	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC
Sophie GUIAVARC'H	qui a donné procuration de vote à	Marina CARCAILLE
Pascale MAHE	qui a donné procuration de vote à	Odile LEON
Bernard CLERET	qui a donné procuration de vote à	Nicolas LAFORGE

**Secrétaire de séance :**

Nicolas LAFORGE

La convocation à la présente réunion a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le mercredi 13 mai 2015.

Nombre de conseillers :  
en exercice.....29  
présents.....23  
votants.....29

# S O M M A I R E

CM 2015/30 - Information au Conseil Municipal : point d'étape sur la consultation en cours relative à la construction de terrains de football synthétique et engazonné au complexe sportif Louis Ballard	3
CM 2015/31 - Elections départementales 2015 : convention de mise sous pli avec la ville de Brest	4
CM 2015/32- Modification du tableau des effectifs	4
CM 2015/33 - Lotissement communal « les Hauts de Keruzanval » - achat du terrain d'assiette à Brest Métropole Aménagement – lancement de la procédure adaptée de mise en concurrence	6
CM 2015/34- Cession d'une portion de chemin ZAC de Pen ar C'hoat	7
CM 2015/35- Cession d'une portion de chemin à Kermabiven	8
CM 2015/36 - Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis	9
CM 2015/37- Aide aux populations sinistrées du Népal	10

*Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Nicolas LAFORGE comme secrétaire de séance, il procède à l'appel.*

*En l'absence d'observation le compte rendu intégral de la séance du 26 mars est adopté à l'unanimité.*

*Le Maire propose ensuite aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il s'agit d'une proposition d'aide au Népal suite aux tremblements de terre qui ont eu lieu en avril et mai.*

*Jean-Yves VAUCELLE prend ensuite la parole :*

*« Monsieur le Maire,*

*Monsieur le Conseiller Départemental*

*Nous ne nous sommes pas réunis en Conseil Municipal depuis les élections départementales des 22 et 29 mars derniers.*

*Je souhaitais donc, au nom de notre groupe Continuons Guilers Autrement, de façon officielle, vous féliciter pour votre brillante élection sur notre canton avec votre binôme Véronique BOURBIGOT. La tâche qui vous attend tous les deux au sein de cette assemblée est importante et nous vous souhaitons courage et succès pour l'accomplir en prêtant, bien sûr, une attention particulière aux dossiers qui intéressent plus particulièrement notre commune.*

*Bon vent à vous et à Véronique BOURBIGOT. »*

*Le Maire remercie Jean-Yves VAUCELLE puis avant d'évoquer le Conseil Départemental il adresse en son nom et au nom de sa famille, ses remerciements pour les marques de sympathies qu'il a reçues suite au décès de sa belle-mère. Il revient ensuite sur son élection au Conseil Départemental et précise qu'il sera vigilant sur les dossiers et plus particulièrement ceux concernant le canton et la commune et que le Conseil Municipal sera informé des dossiers les plus importants.*

*Lecture est donnée du premier point :*

## **CM 2015/30 - Information au Conseil Municipal : point d'étape sur la consultation en cours relative à la construction de terrains de football synthétique et engazonné au complexe sportif Louis Ballard**

Jean-Yves VAUCELLE informe le Conseil Municipal :

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2015, l'assemblée délibérante a approuvé :

- l'avant-projet définitif concernant l'opération de construction du terrain de football synthétique
- et a également autorisé le Maire à lancer l'appel d'offres en procédure adaptée en vue de la réalisation de ces travaux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 avril dans la presse locale. Les entreprises avaient jusqu'au lundi 4 mai, midi, pour remettre leur offre.

Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 : terrassement -voirie-clôture- gazon sportif- équipement sportif, quatre pour le lot 2 : éclairage.

Le marché passé en procédure adaptée prévoit une négociation avec toutes les entreprises candidates sur tous les éléments de l'offre : délais, prix, quantités, valeur technique ...

Suite à la présentation par le maître d'œuvre de l'analyse des offres en CAO le mardi 12 mai, le pouvoir adjudicateur, représenté par la personne du Maire, négocie par écrit avec chacune d'elle.

La CAO se réunira début juin pour étudier le résultat des négociations et donner son avis sur le choix des titulaires du marché.

**Commission plénière du 13 mai** : la commission a été informée.

Le Conseil Municipal est informé.

## CM 2015/31 – **Elections départementales 2015 : convention de mise sous pli avec la ville de Brest**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il a été décidé, lors des élections départementales, en accord avec la ville de Brest, bureau centralisateur du bureau 4, que chaque commune du canton effectuerait la mise sous plis des enveloppes de propagande.

Une convention est établie avec la ville de Brest pour définir les modalités de calcul de l'enveloppe financière versée à la commune de Guilers.

Cette enveloppe permet de rémunérer les personnes ayant effectué la mise sous plis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention, jointe en annexe, avec la ville de Brest et d'autoriser le Maire à la signer.

**Commission plénière du 13 mai 2015** : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention, jointe en annexe, avec la ville de Brest et autorise le Maire à la signer.

## CM 2015/32- **Modification du tableau des effectifs**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier des postes liés à des avancements de grades et de créer un poste suite à un départ à la retraite.

## Avancements de grade et promotion interne

Suppression de postes (après avis du CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Agent de maîtrise à temps complet	01/07/2015	Agent de maîtrise principal à temps complet	01/07/2015
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/07/2015	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/07/2015
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/07/2015	Agent de maîtrise à temps complet	01/07/2015
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/12/2015	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/12/2015
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/12/2015	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/12/2015
Agent social 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/12/2015	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/12/2015
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (32/35 <sup>ème</sup> )	01/12/2015	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (32/35 <sup>ème</sup> )	01/12/2015

### Création de poste suite à départ à la retraite et réorganisation des services

Suppression de postes (après avis du CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (31/35 <sup>ème</sup> )	01/07/2015	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )	01/07/2015

### Suppressions de postes suite à départ à la retraite ou changement de filière

Suppression de postes (après avis du CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/07/2015	/	
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )	01/07/2015	/	

Le tableau des effectifs est joint en annexe.

**Commission plénière du 13 mai 2015** : accord de la commission.

*Le Maire ainsi qu'Odile LEON, pour les membres du groupe d'opposition, félicitent les agents concernés par les avancements de grades.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les créations / suppressions de postes liés aux avancements de grades et aux départs à la retraite.

## **CM 2015/33 - Lotissement communal « les Hauts de Keruzanval » - achat du terrain d'assiette à Brest Métropole Aménagement - lancement de la procédure adaptée de mise en concurrence**

Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « Les Hauts de Keruzanval », au cœur de la seconde tranche de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, il est nécessaire d'acquérir le terrain d'assiette de cette opération auprès de Brest Métropole Aménagement (B.M.A.).

Par conséquent, il est envisagé d'acheter à B.M.A., une partie des parcelles cadastrées section BI n°57 et n°58, d'une contenance totale de 4813 m<sup>2</sup> chacune, formant le macro-lot n°04 de leur opération d'aménagement.

Il convient de déduire de la surface à acquérir, l'emprise de la route principale traversant le lotissement, qui est à la charge de Brest Métropole Aménagement.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de cette voie, B.M.A. effectuera également des travaux de viabilisation (murets techniques et branchements) de cinq lots du lotissement communal, jouxtant cette voie, pour un montant de 34 931,41 € H.T.

En conséquence, la commune va se porter acquéreur d'une surface globale de 8002 m<sup>2</sup>, au prix de 35 € H.T. le m<sup>2</sup>, et devra également rembourser à B.M.A. la somme de 34 931,41 € H.T. pour les travaux de viabilisation effectués sur cinq lots du lotissement communal.

Le coût global pour la commune est donc estimé à 315 001,41 € H.T.

Brest Métropole Aménagement se charge de faire réaliser, à ses frais, les aménagements et les réseaux prévus dans le cadre de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, en les amenant à la périphérie du futur lotissement communal.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Brest Métropole Aménagement.

Etant donné qu'un budget annexe a été créé pour gérer les opérations financières liées au lotissement communal « les Hauts de Keruzanval », le montant de cette transaction sera imputé sur ce budget.

Dans ce budget annexe, le montant estimatif des travaux d'aménagement du lotissement équivaut à 335 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'autoriser l'acquisition, auprès de Brest Métropole Aménagement, du terrain d'assiette du lotissement communal « les Hauts de Keruzanval », pour un montant forfaitaire de 315 001,41 € H.T.

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs au lotissement communal, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres, et à signer les marchés.

**Commission plénière du 13 mai 2015 : accord de la commission.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition, auprès de Brest Métropole Aménagement, du terrain d'assiette du lotissement communal « les Hauts de Keruzanval », pour un montant forfaitaire de 315 001,41 € H.T ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction ; autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs au lotissement communal, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres, et à signer les marchés.

## CM 2015/34- **Cession d'une portion de chemin ZAC de Pen ar C'hoat**

Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre de la première tranche de la ZAC de Pen ar C'hoat à Guilers, un chemin intégré au plan d'aménagement de Brest Métropole Aménagement (B.M.A.) est resté propriété de la Commune.

Alors que la majeure partie du chemin borde les espaces communs de la zone, une petite portion est comprise entre la propriété de B.M.A. vouée à être lotie (cadastrée section BI n°104), et la propriété de M. et Mme Arnaud JOANNIC, 325 rue Jean Rostand (cadastrée section BI n°168).

Réuni le 18 décembre 2015, le Conseil municipal a prononcé la désaffectation de ce chemin rural, et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est normalement déroulée du 12 février au 09 mars 2015.

Le 26 mars dernier, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil municipal a autorisé la cession de cette portion de chemin à M. et Mme JOANNIC.

Il convient désormais de préciser les conditions de cette vente.

Conformément aux documents d'arpentage (n°1486R du 11 mars 2015 et 1487L du 10 mars 2015), établis par la société URBATEAM, cabinet de Géomètre-Expert à Saint-Renan, il sera cédé à M. et Mme JOANNIC une emprise d'une contenance totale de 233 m<sup>2</sup>, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit pour un total de 4660 €.

Cette emprise comprend la portion de chemin située au droit de leur propriété (lot A : 209 m<sup>2</sup>), et la moitié du talus situé en limite Nord-Ouest de leur propriété (lot B : 24 m<sup>2</sup>).

Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune, et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Il est demandé au Conseil municipal :

↳ d'approuver les dispositions qui précèdent,

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

**Commission plénière du 18 mars** : accord de la commission.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions qui précèdent, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.*

## CM 2015/35- **Cession d'une portion de chemin à Kermabiven**

Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Madame Yvonne DALIDEC, demeurant à Kermabiven à Guilers, a sollicité la commune pour acheter un chemin rural au droit de sa propriété, incorporé à son jardin et à un terrain agricole lui appartenant.

Ce chemin, en zone 2AUH au Plan Local d'Urbanisme, appartient à la commune et ne dessert que la propriété de Madame DALIDEC.

Il est situé entre les parcelles cadastrées section BN n°3, n°5, n°14 appartenant à Madame DALIDEC, et au droit de la parcelle n°15, appartenant à un riverain qui ne s'est pas déclaré intéressé par l'achat de tout ou partie de ce chemin.

Le Conseil municipal réuni le 18 décembre 2014, a prononcé la désaffectation de ce chemin rural, et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique.

Celle-ci s'est normalement déroulée du 23 février au 09 mars 2015, et après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil municipal du 26 mars 2015 a autorisé Monsieur le Maire à céder le chemin à Madame DALIDEC.

Ainsi, conformément au document d'arpentage n°1485V du 11 mars 2015, réalisé par la société URBATEAM, cabinet de Géomètre-Expert à Saint-Renan, il est proposé



de céder à Madame DALIDEC le chemin situé au droit de sa propriété, pour une contenance totale de 327 m<sup>2</sup>, au prix de 1380 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Madame DALIDEC.

Il est demandé au Conseil municipal :

↳ d'approuver les dispositions qui précèdent,

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

**Commission plénière du 13 mai 2015** : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions qui précèdent et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

## CM 2015/36 - **Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis**

Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Une convention entre la ville de Guilers et l'Etat, en vue de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été signée le 19 novembre 2012.

Le 2 février 2015 un premier avenant a été établi pour le changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité (délibération du 18 décembre 2014).

**Considérant que** la commune de Guilers souhaite pouvoir à présent télétransmettre les marchés publics, un nouvel avenant à la convention du 19 novembre 2012, joint en annexe, doit être passé afin de permettre l'extension du périmètre des actes télétransmis.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

**Commission plénière du 13 mai 2015** : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

## CM 2015/37- **Aide aux populations sinistrées du Népal**

Le Maire donne lecture de la délibération suivante :

Depuis le 25 avril 2015 une série de séismes a frappé le Népal. Le premier de ces tremblements de terre était d'une magnitude de 7,8. Plusieurs répliques importantes ont eu lieu par la suite avec trois nouvelles majeures le 12 mai 2015. Les populations se trouvent, dans certains secteurs, dans des situations sanitaires très difficiles (sans abri, sans eau potable) et l'approche de la mousson ajoute une nouvelle menace sur les habitants des régions sinistrées.

La ville de Guilers souhaite exprimer sa solidarité par le versement d'une aide d'urgence.

Cette aide serait versée par le biais du fonds de concours FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise du ministère des Affaires Etrangères. Ce fonds d'action est dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide d'urgence au Népal d'un montant de 500 € qui sera versée au FACECO.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657483 du budget primitif 2015 intitulé «subvention exceptionnelle ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une aide d'urgence au Népal d'un montant de 500 € qui sera versée au FACECO.

### **Points divers**

*Anne CARRO rappelle la collecte de l'épicerie sociale qui aura lieu le 6 juin.*

*Arthur QUEMENEUR informe le conseil Municipal que l'association des artisans avec pôle emploi, l'Agora et la ville de Guilers organisent le salon des artisans et de l'alternance le samedi 13 juin et invite les élus à s'y rendre.*

*Le Maire annonce la date du prochain conseil qui aura lieu le 18 juin à 20h.*

La séance est levée à 20h25.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,  
Pierre OGOR

